

Policy brief

Favoriser les partenariats public-privé (PPP) pour financer la restauration de la nature dans l'UE

This translation is provided for information purposes. In the event of any discrepancy, please refer to the original English version

Alors que la pression sur les financements publics s'accroît et que les risques liés à la nature affectent de plus en plus les secteurs économiques, cette note examine comment des partenariats public-privé (PPP) bien conçus peuvent contribuer à mobiliser des capitaux privés en faveur de la restauration de la nature dans l'UE, tout en créant une valeur à long terme sur les plans écologique, économique et sociétal. Elle présente les conditions politiques nécessaires pour que ces partenariats soient crédibles, évolutifs et alignés sur l'intérêt général et l'intégrité écologique.

Les partenariats public-privé (PPP) sont des accords de collaboration entre des entités gouvernementales et des entreprises du secteur privé visant à financer, construire et exploiter des projets au service du public. Ces partenariats tirent parti des atouts des deux secteurs pour fournir des services publics ou des infrastructures de manière plus efficace et performante. Parmi leurs principales caractéristiques figurent le partage des risques (attribution des risques à la partie la mieux à même de les gérer), les contrats à long terme (d'une durée généralement comprise entre 20 et 30 ans), les investissements du secteur privé (qui allègent la charge financière immédiate pesant sur le secteur public), les paiements basés sur la performance (qui garantissent la responsabilisation et la qualité), ainsi que l'innovation et l'efficacité grâce à l'implication du secteur privé.



Messages clés

- La concurrence croissante pour les financements publics risque de mettre en péril les ressources financières consacrées au Règlement relatif à la restauration de la nature (RRN) ;
- La nature est le fondement de secteurs économiques ayant la capacité d'investir dans la restauration de la nature et peuvent servir de levier incitatif à cet égard ;
- Les limites et les risques inhérents au paysage politique risquent de compromettre l'engagement du secteur privé dans le financement de la restauration de la nature ;
- Les partenariats public-privé peuvent faciliter les investissements privés et soutenir une transformation en profondeur du financement de la protection de la nature ;
- Cette note propose des recommandations visant à soutenir les PPP, à renforcer la cohérence des politiques et à établir de bonnes pratiques.



Contexte

Les conditions de financement ne sont actuellement pas favorables à la restauration de la nature

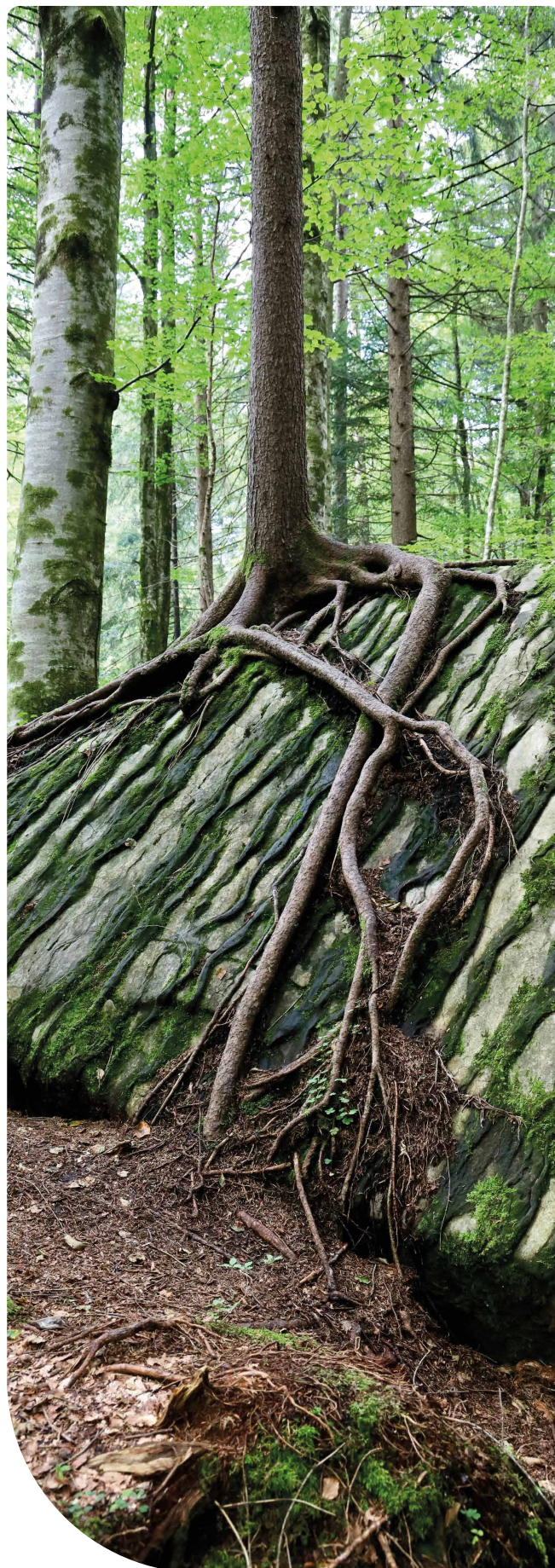
Le Pacte vert pour l'Europe et le Règlement relatif à la restauration de la nature (RRN) ont fixé des objectifs juridiquement contraignants et assortis de délais précis afin d'enrayer et d'inverser la perte de biodiversité. Les objectifs de dépenses dédiées à la nature, précédemment fixés pour atteindre 10 % du budget de l'UE (1 900 milliards d'euros pour 2028-2034) d'ici 2026-2027, ont été supprimés. En revanche, la nécessité de protéger et de restaurer la nature doit désormais rivaliser pour obtenir des ressources au sein de priorités plus larges telles que le climat, l'eau et l'économie circulaire.

Sous l'influence de la *Boussole pour la compétitivité de l'UE*, 35 % des dépenses totales de l'UE sont toujours destinées à soutenir les objectifs du Pacte vert. Cependant, l'intégration du programme LIFE, qui existe depuis longtemps, dans un nouveau Fonds pour la compétitivité de 409 milliards d'euros **suscite des inquiétudes quant au fait que la restauration de la nature pourrait être éclipsée par des investissements à plus court terme, viables sur le plan commercial ou axés sur la technologie.**

Dans le même temps, la *Feuille de route vers les crédits nature* de la Commission européenne annonce une évolution complémentaire, et potentiellement décisive : **l'espoir que les financements privés joueront un rôle déterminant pour combler un déficit d'investissement dans la nature estimé à 65 milliards d'euros par an.** Actuellement, le financement privé de la restauration de la nature en Europe est marginal, en particulier en dehors des zones protégées. Dans la plupart des cas, les initiatives de restauration de la nature restent dépendantes des financements publics pour être viables.

L'un des principaux obstacles au financement de la restauration de la nature n'est pas le manque de capitaux, mais un décalage entre le fonctionnement des systèmes écologiques et la manière dont sont structurés les cadres politiques, les mécanismes de reporting et les dispositifs de financement. Les processus écologiques s'inscrivent à des échelles spatiales, des horizons temporels et des seuils qui ne s'alignent pas facilement sur le financement standard basé sur des projets. De ce fait, les connaissances écologiques ne se traduisent pas facilement en programmes finançables et évolutifs. Pour combler cette lacune, il convient de mettre en place des cadres politiques et des mécanismes de mise en œuvre capables de s'aligner sur les structures de financement et de mise en œuvre.

Les PPP ne peuvent pas, à eux seuls, créer un environnement propice à la restauration de la nature, mais ils peuvent y jouer un rôle opérationnel important. Les décideurs politiques de l'UE jouent un rôle clé dans la mise en place des conditions permettant aux PPP de contribuer efficacement à cet environnement propice plus large.





Principales observations

Facteurs favorables et contraintes liés au financement de la restauration de la nature par le secteur privé

Les secteurs économiques dépendent structurellement de la nature

Les entreprises reconnaissent de plus en plus que la dégradation de la nature représente un risque significatif pour leurs activités, leurs chaînes d'approvisionnement, ainsi que leur résilience et leur compétitivité à long terme. Par exemple, dans l'UE, **72 % des sociétés non financières (SNF) et près de 75 % des prêts bancaires de la zone euro sont liés à des secteurs présentant une dépendance élevée ou modérée à l'égard de la nature**. Impliquer le secteur privé n'est donc pas seulement une question de philanthropie ou de stratégie de réputation, mais aussi une nécessité économique, car ses activités dépendent d'écosystèmes sains et de services écosystémiques à plusieurs niveaux. Cette nécessité n'est pas toujours visible dans les comptes financiers, mais elle est de plus en plus reconnue comme une source de risque systémique pour les entreprises.

La nature apparaît comme une opportunité d'investissement stratégique

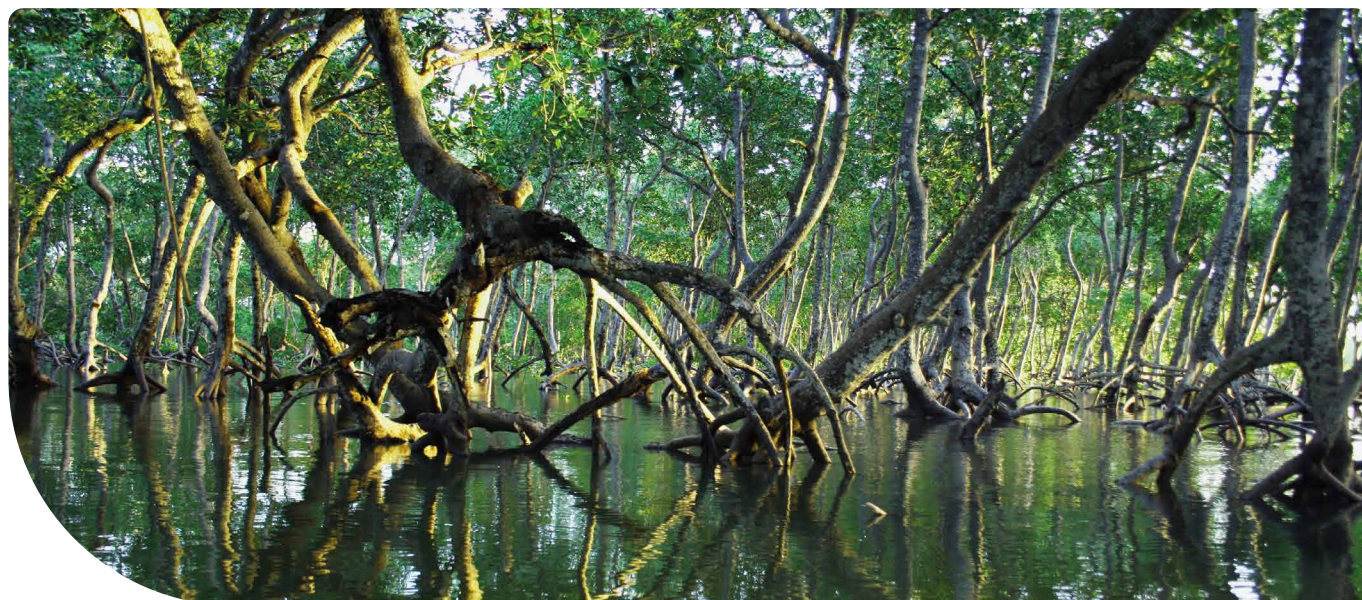
La nature est également en passe de devenir un actif stratégique, influençant l'accès au financement, la confiance des clients et la conformité réglementaire au regard des nouvelles exigences de publication en matière d'ESG (environnement, social et gouvernance), telles que la directive sur le reporting en matière de durabilité des entreprises (CSRD), la directive sur la diligence raisonnable en matière de durabilité des entreprises (CSDDD), le règlement de l'UE sur la déforestation (EUDR) et la taxonomie de l'UE. Bien que les obligations de la CSRD aient été assouplies dans le dernier paquet de mesures de simplification « Omnibus », la tendance générale reste orientée vers un renforcement de la publication d'informations. Du point de vue de la compétitivité, investir dans la conservation et la restauration de la nature favorise l'innovation, renforce les chaînes de valeur, crée de la valeur partagée, réduit les risques

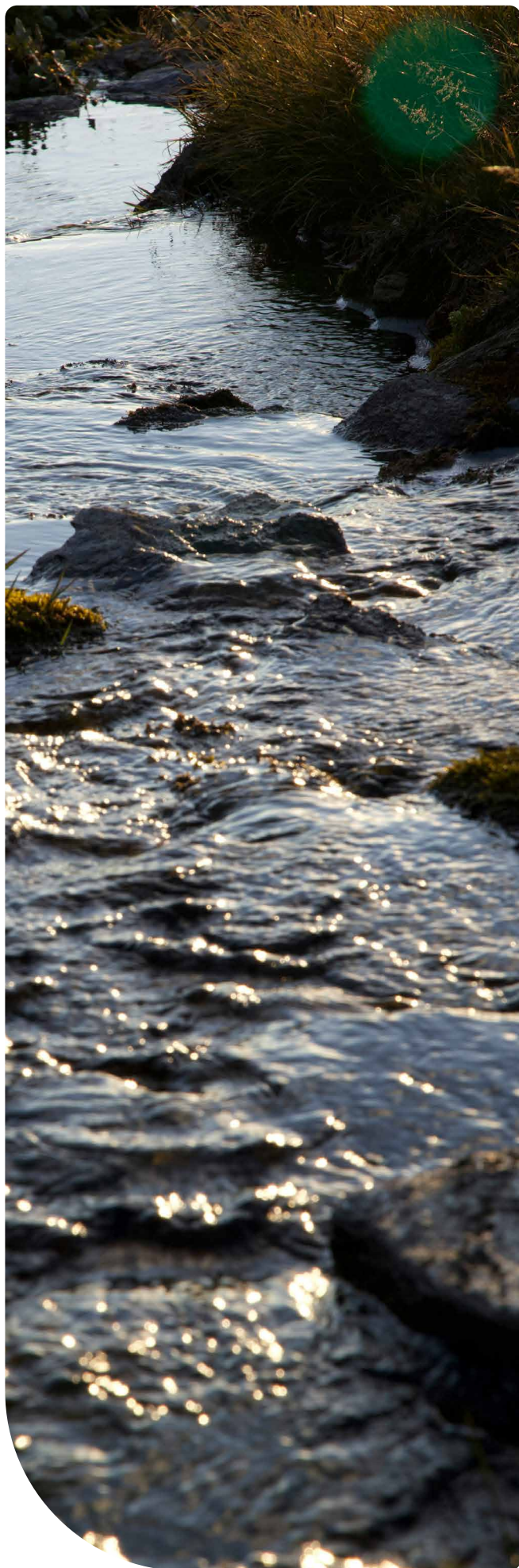
commerciaux, soutient la création d'emplois et s'inscrit dans la transition de l'Europe vers une économie résiliente, circulaire et à faibles émissions de carbone.

Limites et risques politiques

Les entreprises sont donc disposées, et dans de nombreux cas désireuses, d'investir dans la restauration de la nature lorsque les conditions propices sont réunies. Toutefois, les investissements et le développement du marché restent freinés par l'incertitude politique, l'absence de cadres réglementaires, l'harmonisation insuffisante des obligations de communication d'informations et rapports et un recours excessif à des approches volontaires plutôt qu'à des approches fondées sur la conformité. Il existe également un risque que, dans le vide réglementaire actuel, les marchés devancent la réglementation, ce qui accroît le risque de « greenwashing » (écoblanchiment) et entamerait la confiance de la société ainsi que la crédibilité du secteur. En l'absence d'une orientation politique claire, les marchés de la nature émergents risquent de se développer de manière fragmentée et non coordonnée, portant atteinte à l'intégrité écologique, à la confiance des investisseurs et à celle du public.

Pour mobiliser les capitaux privés de manière responsable, les décideurs politiques peuvent contribuer à combler ces lacunes grâce à des règles claires, des garanties à long terme (par exemple, un prix de base), des mécanismes crédibles et indépendants **de suivi, de reporting et de vérification** (MRV), ainsi que des mécanismes de partage des risques (par exemple, la « première perte ») qui rendent les investissements « nature-positifs » à la fois responsables et rentables. Le financement « nature-positif » désigne les systèmes et décisions financiers qui intègrent les risques et les dépendances liés à la nature, et contribuent activement à enrayer et inverser la perte de biodiversité, conformément aux objectifs mondiaux en matière de biodiversité.





Concevoir des partenariats public-privé pour la restauration de la nature

Avantages des PPP

Les PPP constituent un moyen efficace de surmonter les obstacles actuels au financement de la restauration de la nature **en conciliant le contrôle public et l'investissement privé** afin de fournir des services écosystémiques et d'apporter des avantages publics plus larges.

Traditionnellement axés sur le « rapport qualité-prix », les PPP ont évolué, dans le cadre de l'Agenda 2030 des Nations unies, pour devenir des « PPP centrés sur l'humain » (« People-first PPP »), qui intègrent la valeur sociale et environnementale aux côtés du rendement financier. Dans ce modèle, les pouvoirs publics fixent les objectifs d'intérêt public et d'état des écosystèmes, tandis que les entreprises et la société civile conçoivent conjointement et mettent en œuvre des solutions. **Pour les décideurs politiques de l'UE, les PPP bien conçus constituent un mécanisme éprouvé pour canaliser les capitaux privés vers la restauration de la nature, tout en garantissant la transparence et l'équité, et en renforçant les avantages publics et les co-bénéfices mesurables.**

Une conception au service d'un changement transformateur

Des PPP bien conçus allient la confiance et le contrôle du public aux capitaux privés et à l'innovation. **Les pouvoirs publics peuvent réduire les risques liés aux investissements en phase de démarrage** grâce à des subventions, des garanties ou des financements mixtes, tandis que **les partenaires privés apportent leur expertise technique et leurs capacités de mise en œuvre**. Cette approche permet de considérer la restauration non seulement comme un coût, mais aussi comme une infrastructure systémique capable de générer une résilience écologique, économique et sociétale à long terme. Elle permet également **d'investir plus efficacement dans les zones de restauration prioritaires**.

Pour fonctionner efficacement, les PPP doivent reposer sur une **base scientifique** constituée de références écologiques, d'indicateurs crédibles et d'un système MRV transparent, afin de garantir que les fonds publics et les financements privés produisent des résultats écologiques et socio-économiques mesurables. Ils dépendent également de **cadres politiques stables et à long terme** qui donnent aux investisseurs la confiance nécessaire pour s'engager dans des projets de grande envergure s'étalant sur plusieurs décennies. Les modèles de PPP doivent également être **équitable**, c'est-à-dire éviter les situations où la restauration entraîne une perte d'accès pour les communautés locales sans compensation, et **inclusifs**, c'est-à-dire co-conçus par et au bénéfice des communautés locales, et non uniquement des grandes entreprises.

Des études de cas illustrant la valeur des PPP sont présentées à la fin de cette note.



Recommandations politiques : conditions de réussite au niveau européen

Créer des conditions propices à des PPP de haute intégrité

- Mettre en place **des filières de PPP dédiées** à la restauration de la nature, en lien avec les Plans nationaux de restauration (PNR), avec des typologies de projets clairement définies (par exemple, tourbières, écosystèmes côtiers, etc.).
- Élaborer **des modèles de contrats standardisés de PPP** adaptés à la restauration écologique, notamment des contrats à long terme basés sur la performance et liés aux résultats écosystémiques.
- Mettre en place des **guichets de financement dédiés au niveau européen et national**, pour tester des PPP à haute intégrité en matière de restauration, soutenus par un financement mixte et des garanties publiques. Privilégier les modèles qui impliquent les communautés locales et les petites et moyennes entreprises (PME) afin de garantir des bénéfices équitables et une légitimité sociale, parallèlement à l'impact environnemental.
- Conformément à l'Objectif 14 (T14) du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (GBF), **intégrer la restauration de la nature dans d'autres priorités de l'UE**, notamment la « Boussole pour la compétitivité », le Plan industriel du Pacte vert de l'UE, la transition juste, la politique de cohésion, la politique agricole commune, la politique commune de la pêche (PCP) et d'autres instruments politiques pertinents actuels afin de garantir des avantages connexes avec d'autres stratégies. Cette intégration est essentielle pour garantir que les considérations relatives à la biodiversité soient ancrées dans les systèmes de décision économiques et politiques, en déterminant où et comment les capitaux publics et privés peuvent être déployés, et en permettant aux PPP de fonctionner au sein d'un cadre d'investissement.
- Garantir **la participation locale et le partage des bénéfices**, en particulier pour les propriétaires fonciers, les PME et les communautés rurales et côtières, tout en mettant en place des mesures incitatives claires pour encourager les entreprises et les investisseurs à participer.

Résultats attendus :

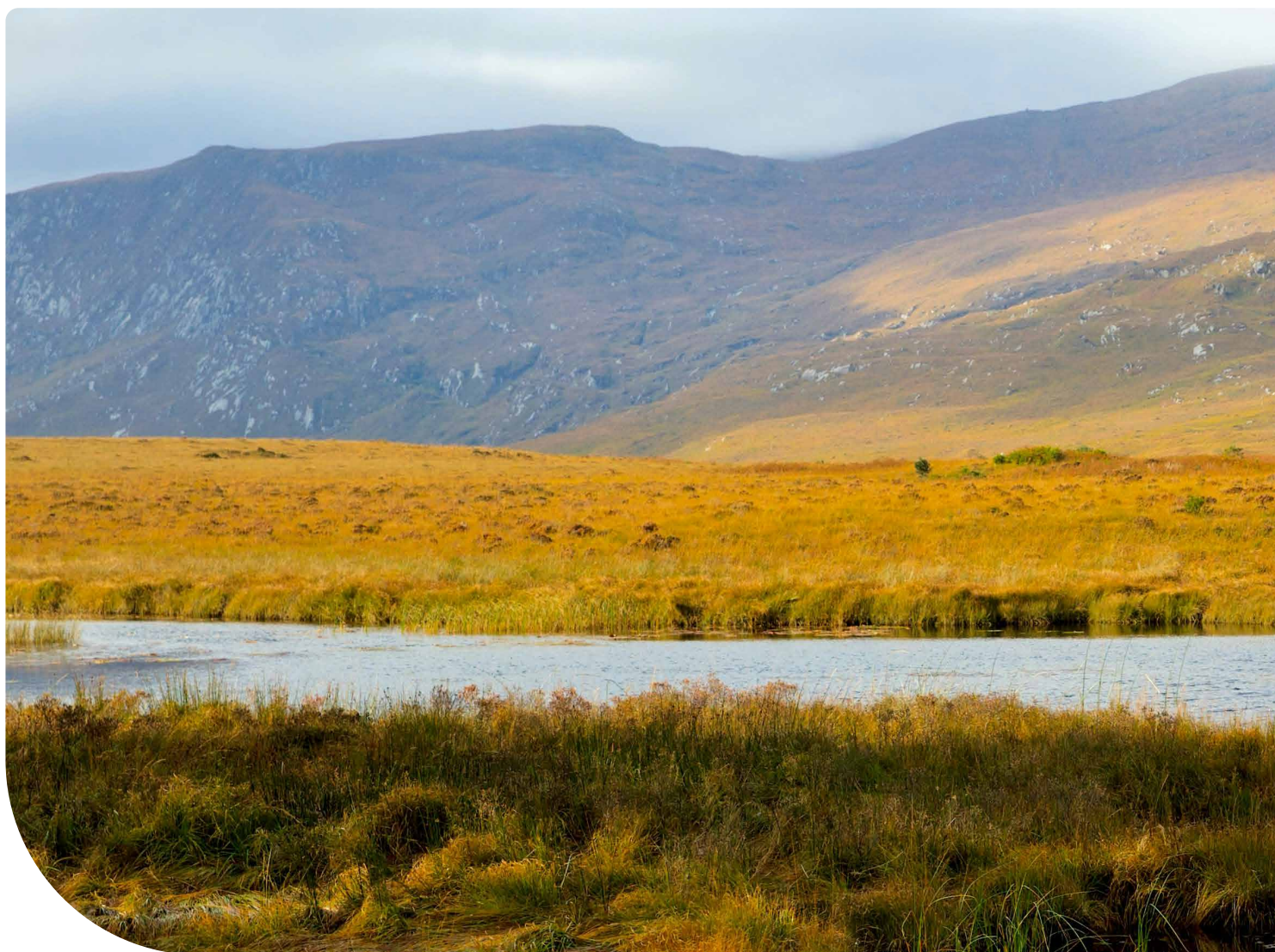
- Un portefeuille de projets de restauration éligibles à l'investissement, alignés sur les objectifs du RRN ;
- Une participation accrue des capitaux privés ;
- Une réduction de la dépendance vis-à-vis d'un financement entièrement public ;
- Mobiliser les fonds publics pour attirer des capitaux privés grâce à des instruments de financement mixte ;
- Mettre en place des PPP pilotes qui alignent les objectifs de restauration sur des résultats mesurables en matière de nature et de climat, soutenus par des financements mixtes et des garanties publiques.

Intégrer la nature dans la stratégie économique de l'Europe

- Considérer la restauration de la nature comme une **infrastructure systémique**, c'est-à-dire une infrastructure économique fondamentale, au même titre que les systèmes énergétiques, de transport et numériques, ce qui requiert le soutien des PPP.
- **Intégrer le financement de la restauration de la nature** dans la Boussole pour la compétitivité, le plan industriel du Pacte vert, la transition juste, la politique agricole commune (PAC), la politique commune de la pêche (PCP), le plan stratégique et la politique de cohésion, en mettant en avant les avantages mutuels intersectoriels qui en découlent.
- **Tirer parti du leadership de l'UE** : mettre à profit le prochain Cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034 pour ancrer la restauration de la nature et la fourniture de services écosystémiques en tant que pilier compétitif et susceptible d'attirer des investissements au sein des infrastructures essentielles de l'économie européenne, en s'appuyant sur l'intégration des PPP.

Résultats attendus :

- Considération des PPP comme un soutien essentiel à des infrastructures résilientes fondées sur la nature qui favorisent la compétitivité ;
- Intégration des flux d'investissement intersectoriels dans la restauration de la nature ;
- Cohérence accrue des politiques entre les différents secteurs, ce qui inspire confiance aux investisseurs privés.

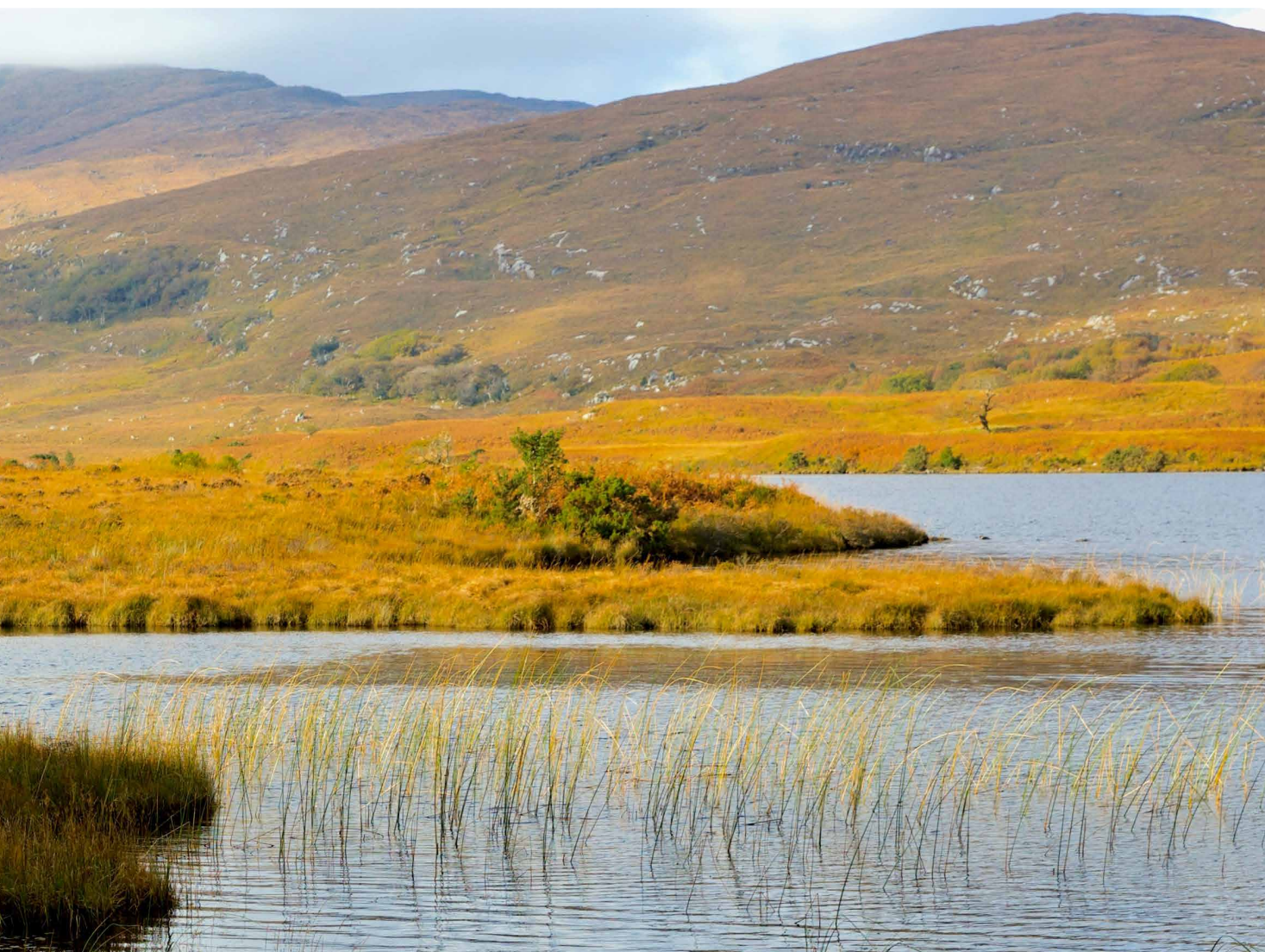


Renforcer la transparence et le transfert de connaissances afin de soutenir les investissements dans la restauration

- Élaborer des stratégies de communication visant à sensibiliser davantage la société au fait que tant la prospérité économique que le bien-être humain reposent fondamentalement sur les infrastructures essentielles fournies par des écosystèmes sains, notamment la régulation de l'eau, la pollinisation, la prévention des inondations, la fertilité des sols et la résilience climatique.
- **Partager des connaissances sur la manière d'élaborer une analyse de rentabilité solide et convaincante tenant compte des valeurs monétaires et non monétaires.** Les ressources proposant des orientations sur la manière de procéder à une évaluation pertinente sans porter atteinte à d'autres valeurs, notamment la biodiversité, les services écosystémiques et la conservation de la nature, jouent un rôle important — par exemple, en contribuant à créer un discours en faveur de la restauration dans les zones où le marché fait défaut — ou en intégrant des solutions fondées sur la nature dans des zones où les services écosystémiques font défaut.
- Renforcer les capacités des pouvoirs publics en matière de conception et de gestion des PPP destinés à la restauration de la nature.

Résultats attendus :

- Augmentation du nombre de projets prêts à être financés ;
- Amélioration des capacités de mise en œuvre au sein des États membres ;
- Renforcement de la confiance des marchés.



Études de cas illustrant la valeur des PPP

Exemples	Résultats	Facteur de réussite	Ressources
MERLIN	Un cadre pratique de PPP a été mis au point, qui associe des financements publics à des investissements privés.	L'accent est mis sur le partage des risques, les contrats basés sur la performance et les résultats mesurables en matière d'écosystèmes, créant ainsi des conditions propices et rassurantes pour l'engagement du secteur privé.	Instrument prêt à l'emploi Merlin n° 6 : Partenariats public-privé
Peatland Finance Ireland	Un modèle national de financement mixte a été créé, associant des fonds publics à des investissements privés.	Engagement croissant des entreprises sur la base d'une norme adaptée au contexte local, qui sera conforme au cadre « Carbon Removals and Carbon Farming » (CRCF) en proposant un « certificat écosystémique » groupé.	La norme relative aux tourbières pour l'Irlande
REST-COAST	Des outils innovants de modélisation commerciale ont été associés à des perspectives multidisciplinaires afin de co-crée des modèles financiers capables d'attirer à la fois des investissements publics et privés.	Proposition d'un cadre permettant d'élaborer des plans d'affaires adaptables aux différents besoins et critères financiers des investisseurs.	Élaboration conjointe de plans d'affaires pour la restauration à grande échelle de solutions côtières fondées sur la nature : une application à la lagune de Venise (Italie) par Umberto Pernice, Francesca Coccon, Fabienne Horneman, Caterina Dabalà, Silvia Torresan et Laura Puertolas
River Stewardship Company	Des services inclusifs sont proposés pour impliquer les propriétaires fonciers privés de terres riveraines dans la conservation, la gestion et l'amélioration des plans d'eau urbains.	Ce modèle d'entreprise sociale propose des services inclusifs visant à impliquer les citoyens non seulement dans la restauration, mais aussi dans des parcours vers l'emploi et la formation. Il apporte une réponse aux structures complexes de propriété des terres riveraines.	Site Internet de River Stewardship Company et site Internet de Riverlution

Lien vers les sources

Les publications scientifiques utilisées dans la présente note politique sont disponibles dans la fiche d'information, téléchargeable à l'adresse suivante : www.biodiversa.eu/policy-briefs/

Photos : Unsplash

Contact

contact@biodiversa.eu
www.biodiversa.eu



@Biodiversa.eu



@BiodiversaPlus

À propos de cette note politique

Cette note politique s'inscrit dans une série visant à informer les décideurs politiques impliqués dans la mise en œuvre du Règlement relatif à la restauration de la nature, en leur proposant des recommandations fondées sur l'expertise des spécialistes du BiodivRestore Knowledge Hub.

La série de notes politiques de Biodiversa+ est disponible à l'adresse suivante : www.biodiversa.eu/policy-briefs

Cette publication est issue du BiodivRestore Knowledge Hub ; elle a été financée et supervisée par Biodiversa+, et rédigée par Robin Goffaux, Cloé Durieux et Julie de Bouville.

Les principaux résultats de recherche présentés ici ont été co-rédigés et validés par des chercheurs du BiodivRestore Knowledge Hub : Dr. Emma Hart, Dr. Shane Mc Guinness, Tom Wild, Dr. Laura Puertolas, Dr. Benjamin Kupilas, Rory Canavan, Prof. Ass. Judith Fisher.

Nous remercions Dr. Laura Guimarães, Dr. Josep Lloret Romaniach, Dr. Magnus Tannerfeldt et Dr Ron Winkler.

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et opinions exprimés sont toutefois uniquement ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne. Ni l'Union européenne ni l'autorité de financement ne peuvent en être tenues pour responsables. Ce livrable peut ne pas avoir encore été approuvé par la Commission européenne et est susceptible d'être modifié.



Cofinancé par l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 642420



Produit en mai 2026.